

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2020

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 15 (13 pour la délibération Confortation de la zone touristique et de loisirs du site « Grand Parc d'Andilly » : dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire)
- Votants : 15 (13 pour la délibération Confortation de la zone touristique et de loisirs du site « Grand Parc d'Andilly » : dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 août 2020.

Présents : MM. Vincent HUMBERT (SAUF pour la délibération citée ci-dessus), Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN, Adrien BRUN, Valérie DASI LASSOUT, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Christine TERRIER

Procurations : Lydie LEMERLE à Gérard LACROIX

Pauline DURIEUX à Pauline BENOIT (SAUF pour la délibération citée ci-dessus),

Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN

Vincent VIDONNE à Cécile HAGE HASSAN

Secrétaire de séance : Carol FERRARI

Monsieur Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 21h15 et propose Mme Carol FERRARI comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2020 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, propose que le point *Confortation de la zone touristique et de loisirs du site « Grand Parc d'Andilly » : dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire* soit délibéré en premier, suite à réunion présentée par la SAFER : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

La délibération sollicitée par Mr Gérard LACROIX, 1^{er} adjoint, a déjà été prise lors du conseil municipal du 25 mai dernier suite à son installation ce même jour (Délibération N° 2020 / 03 / 16 déléguant au maire le pouvoir d'ester en justice pour la durée de son mandat). Cette délibération convient pour le conseil et le contentieux administratif.

Pour le contentieux civil et pénal, il importera de rédiger au fur à mesure des dossiers une délibération spécifique.

DELIBERATIONS

Mr Vincent HUMBERT sort de la salle à 21h15.

1) Confortation de la zone touristique et de loisirs du site « Grand Parc d'Andilly » : dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire

Mme HAGE HASSAN présente l'optique de ces dossiers liés au projet d'acquisition des terrains compris dans le périmètre de l'Unité Touristique Nouvelle (UTN) et détenus par des propriétaires privés, par voie amiable ou par voie d'expropriation : optimisation de la gestion du site, réorganisation de son accessibilité, sécurisation des stationnements et fluidité des circulations.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 13 membres présents et représentés, les dossiers, et sollicite Mr le Préfet pour l'ouverture conjointe d'une enquête préalable.

Mr Vincent HUMBERT rejoint le conseil municipal à 21h35.

2) Financement du projet Maison d'Histoire et du Patrimoine environnemental et culturel : demande de subvention auprès de la Fondation Crédit Agricole Pays de France

L'actuel plan de financement comprend près de 65 % des coûts estimés des travaux si la réponse à la demande de subvention auprès du service des Monuments Historiques du Département de Haute-Savoie début octobre 2020 est positive. La Fondation Crédit Agricole Pays de France peut également participer au financement de ce projet à hauteur de 15 000 euros.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, de solliciter la Fondation Crédit Agricole Pays de France, et donne tout pouvoir au maire pour finaliser cette demande.

3) **Mise à disposition de la Maison d'Histoire et du Patrimoine environnemental et culturel à l'association savante La Salevienne**

Délibération REPORTEE.

4) **Décision modificative au Budget Primitif 2020 : créditer la ligne comptable 10226 par la ligne comptable 2313 en dépenses d'investissement**

Il est nécessaire de modifier le budget primitif 2020 afin d'affecter les crédits budgétaires nécessaires pour le paiement de taxes d'aménagement liées à abattement saisis de manière incorrecte par les services des impôts, au doublement de paiement dans le cadre d'un transfert de permis de construire, et du solde du reversement de la taxe d'aménagement majorée sur Charly correspondant aux équipements pris en charge par la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, d'affecter à la ligne comptable 10226 en dépenses d'investissement 77500 euros émanant des crédits votés au BP 2020 à la ligne comptable 2313.

QUESTIONS DIVERSES

a) **Loyer de l'appartement au-dessus de la micro-crèche**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des 15 membres présents et représentés, de fixer le loyer mensuel à 920 euros.

Il en profite pour préciser que tout nouveau bail intégrera la revalorisation annuelle suivant les indices de l'INSEE.

b) **Déclassement de la RD 301**

Mr le Maire sollicite réflexion auprès des conseillers municipaux sur un éventuel projet de déclassement de la RD 301.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h50

Le 23 septembre 2020

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

